L'Assurance Maladie
Infos-lettre
Professionnels de Santé

Fin de l'envoi des bordereaux de remboursement « papier » :

Depuis le 20 décembre dernier, la Cpam de Bayonne n'adresse plus aucun bordereau de remboursement en format papier. Cette mesure, déjà effective dans la plupart des départements, se généralise à tous les professionnels de santé du Pays Basque et du Seignanx, dès lors qu'il existe une alternative informatique vous permettant d'accéder à ces informations.

- Dorénavant, **pour consulter vos bordereaux,** vous devrez vous connecter à votre espace sécurisé sur ameli.fr. Il suffit pour cela de disposer d'un accès à internet.

- De plus, si vous vous engagez à télétransmettre, **les informations relatives à vos paiements et rejets vous seront envoyées sous forme de fichiers informatiques,** appelés Retour Noemie ou RSP. Les logiciels de télétransmission sont conçus pour gérer automatiquement ces données.

Mes bordereaux en ligne, mode d'emploi.

1. Je me connecte à ameli.fr, rubrique Professionnel de santé / Votre compte Ameli
2. Je saisis mon identifiant, c'est-à-dire mon numéro Adeli, puis mon mot de passe
3. Je clique sur la rubrique "Vos paiements" et j'accède en temps réel à l'état de mes versements de tiers payant sur les 10 derniers mois, par date, patient ou numéro de facture. Je peux également vérifier mes rémunérations spécifiques : gardes, aides à la télétransmission, ...

Je n'ai pas de code d'accès, comment faire ?

1. Je me connecte à ameli.fr, rubrique Professionnel de Santé / Votre compte Ameli
2. Je ne saisis rien dans les cases d'authentification et je clique sur le bouton "cliquez-ici"
3. Je reçois sous quelques jours un code d'accès par courrier.

En résumé :

J'ai déjà mon code d'accès au Compte Ameli Professionnel de santé, pour accéder à mes paiements, je clique ici.

Je n'ai pas mon code d'accès, pour le demander, je clique ici.

Je souhaite visualiser une démonstration du Compte ameli Professionnel de santé, je clique-ici.